

Projets de règlement P-06-032 et P-04-047-029

Mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie

Compte-rendu de la rencontre préparatoire

Date : 7 septembre 2006

Heure : 9h30

Lieu : 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents

De l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie :

M. Gilles Galipeau, conseiller en aménagement – Chef d'équipe – DASE

Mme Carole Paquette, directrice – DASE

M. Pierre Morissette, chef de division – études techniques

De la Ville de Montréal

M. Bernard Cyr, chef de division – habitation social sans but lucratif

Mme Chantal Thiboutot – conseillère en développement – division du soutien aux projets de logement social et abordable

De l'Office de consultation publique

Mme Louise Roy, présidente de l'Office de consultation publique

M. Yves Archambault, président de la commission

Mme Marcèle Lamarche, commissaire

Mme Stéphanie Espach, analyste

M. Luc Doray, secrétaire par interim de la commission

Mme Estelle Beaudry, agente de recherche et de documentation

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

M. Yves Archambault ouvre la séance et présente les membres de la commission.

2. Le cadre de la consultation publique

Mandat de l'OCPM

M. Luc Doray explique le mandat de l'Office de consultation. Il informe les participants sur le déroulement d'une assemblée publique de consultation et sur le code de déontologie des commissaires. Un document sur ce sujet est offert aux participants.

Le présent mandat découle des articles 89 et 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoient que l'OCPM doit tenir une consultation sur tout règlement adopté par le conseil de

la ville concernant notamment un projet relatif à un établissement résidentiel, commercial ou industriel dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés.

Code de déontologie des commissaires

Les commissaires nommés sont assujettis à un code de déontologie qui témoigne de leur impartialité et de leur indépendance.

3. La consultation publique

L'objet de la consultation

La consultation publique porte sur les projets de règlement P-06-032 et P-04-047-029 destinés à encadrer la réalisation du projet de mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Rosemont.

Les étapes précédant les séances publiques

Des avis annonçant les séances de consultation ont été publiés dans les quotidiens *La Presse* et *The Gazette* le 2 septembre 2006. Ces avis ont été préalablement signés par la greffière de la Ville. D'autres annonces paraîtront dans les journaux locaux et des dépliants seront distribués aux abords du site.

Le déroulement de l'assemblée publique et les étapes subséquentes

Les consultations se déroulent en deux parties. La première prend la forme de séance d'information et la seconde est dédiée à l'expression des opinions et commentaires des citoyens par le dépôt d'un mémoire.

Les séances d'information débuteront le 19 septembre 2006 à 19h à l'école primaire Saint-Étienne. Le président de la commission ouvre les séances. Le projet de mise en valeur sera ensuite présenté par l'arrondissement Rosemont et les citoyens pourront par la suite poser des questions et obtenir des précisions sur le projet.

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de mise en valeur du site des ateliers municipaux Rosemont, la commission tiendra également un atelier thématique pour discuter et approfondir les conditions de succès et de bonne intégration dans le quartier. Le premier objectif de cet atelier vise à permettre aux citoyens et citoyennes de mieux comprendre les enjeux liés au projet à l'étude et de les aider à formuler leur point de vue lors de la deuxième partie de la consultation. Cet atelier vise également à valoriser l'interaction entre les participants afin de préciser les conditions de réussite du projet et de bonne intégration du projet dans le quartier.

L'atelier se tiendra en soirée, le 21 septembre. La discussion sera lancée par une courte présentation de quelques intervenants. Les séances d'audition des mémoires et des opinions, quant à elles, auront lieu les 2 et 3 octobre à 19h à l'école primaire Saint-Étienne.

Finalement, à la fin de toute séance de la deuxième partie, le promoteur peut exercer un droit de rectification. Ce droit ne doit être utilisé que pour rectifier des propos erronés.

4. Rôle des porte-parole et des personnes-ressources de la Ville et du promoteur

Le porte-parole et présentateur du projet sera M. Gilles Galipeau et sera accompagné d'autres professionnels susceptibles de fournir des informations additionnelles.

5. Support logistique

Les services de la Ville fournissent le matériel nécessaire à la présentation. L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie.

6. Dossier de documentation

Le dossier de documentation peut être consulté aux bureaux de l'OCPM ou sur son site internet, dans le bureau d'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie ou encore à la direction du Greffe.

Tout document déposé devient public, qu'il émane de la ville, d'un organisme ou d'un citoyen. La commission peut demander de la documentation additionnelle au promoteur. Elle prend connaissance des documents déposés et elle demande à ce que les mémoires soient portés à sa connaissance avant d'être présentés en séance publique.

Le document *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* sera officiellement déposé par l'arrondissement ainsi que les annexes rattachées au document 2.6.7 (Redéveloppement ateliers municipaux Rosemont – composante résidentielle privée).